

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

## **Déclaration du Royaume du Maroc**

**Point 3 de l'ordre du jour :  
Gestion, contrôle financier, contrôle administratif  
et ressources humaines**

**41<sup>ème</sup> session du Comité Permanent du HCR**

**(Genève du 4 au 6 mars 2008)**

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de prime abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité Exécutif pour l'année 2008 et de vous assurer du plein soutien de ma délégation. Mes remerciements vont également à Monsieur le Haut Commissaire, Antonio Gueterres et les membres du Secrétariat pour la bonne préparation de cette réunion.

Monsieur le Président,

En juin dernier, le HCR a pris la décision de délocaliser les services administratifs à Budapest et nous sommes reconnaissants au Gouvernement hongrois pour l'offre généreuse qu'il a effectué à cet égard. Nous sommes également satisfaits de constater que le centre de services globaux a commencé ses opérations, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, conformément au plan établi, et que le redéploiement des fonctionnaires du siège ait été effectué selon les prévisions. Cependant nous regrettons qu'à l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'étude comparative sur le coût réel de cette opération en terme de coût de formation des agents nouvellement recrutés à Budapest et de redéploiement du personnel du siège. Il est également regrettable de noter que 9 agents du siège sont toujours en attente d'affectation après le début de cette opération. Nous suivrons avec attention l'accomplissement de cette opération en juin prochain ainsi qu'une évaluation intérimaire de cette délocalisation. L'évaluation devra également apporter un éclairage sur les ressources dévolues aux opérations sur le terrain.

Dans le même ordre d'idée, nous avons approuvé la politique de régionalisation présentée par le Haut commissaire ainsi que l'approche et les motivations sur lesquelles elle se fonde, notamment le partage de responsabilités de gestion entre le siège et le terrain et la proximité du décideur de l'action. Nous sommes conscient qu'il s'agit là d'une tâche complexe qui nécessite un sens élevé de probité et de responsabilité, nous sommes également confiants que cette politique donnera plus de flexibilité à l'action du HCR, particulièrement au niveau des opérations conjointes avec les autres agences dans le cadre de l'approche intégrée. Il va sans dire que la multiplication des situations nécessitant l'intervention du HCR milite en faveur de l'enclenchement sans tarder de la politique de régionalisation. Les zones à haut risque peuvent servir de zones pilotes pour cette politique.

Monsieur le Président,

Voici maintenant presque une année que le Secrétariat du HCR a proposé une nouvelle structure budgétaire répartie en quatre piliers et que plusieurs consultations ont été tenues à ce sujet. Ma délégation est reconnaissante au Haut Commissariat pour les efforts qu'il a déployés à cet égard. Cependant et à l'instar d'autres délégations, ma délégation requiert quelques interrogations à ce sujet :

- Bien que nous soyons convaincus des avantages présentés par la nouvelle structure, notamment l'amélioration de la gouvernance du Comité Exécutif par rapport aux programmes globaux pour les réfugiés et aux programmes globaux pour les apatrides, nous continuons à nous interroger sur les motivations techniques dans la différenciation d'approche entre les activités de protection et d'assistance des réfugiés dans les pays d'asile, financées par le biais du programme global pour les réfugiés et les activités d'enracinement des réfugiés dans les pays d'origine après le retour librement consenti qui doivent être financées par les projets globaux de réintégration. Ne s'agit-il pas ici de deux revers d'une seule médaille ? N'est-il pas de l'essence même du mandat de HCR de mettre tout en œuvre pour favoriser le retour des réfugiés dans leurs pays d'origine ?
- Qu'est-il entendu par l'ensemble des activités conduites pour faciliter et appuyer le rapatriement réel des réfugiés ?
- Si l'on prend en compte le fait que le nombre de déplacés internes est largement supérieur à celui des réfugiés et que les activités du HCR concernant les déplacés internes bénéficient d'un financement en contributions volontaires largement supérieur au financement alloué aux activités concernant les réfugiés n'y a-t-il pas un risque de glissement des activités du HCR vers les déplacés internes au détriment des réfugiés, d'autant plus que les ressources humaines du Haut commissariat sont limitées alors qu'il est la seule agence onusienne chargée des réfugiés ?

Monsieur le Président,

Des réponses étayées à ces questions permettront à ma délégation d'évaluer de manière constructive la nouvelle structure budgétaire proposée par le Haut Commissariat.

Je vous remercie